



---

## **Bulletin spécial d'information sur la rencontre nationale** **du 13 novembre 2008**

Comme vous le savez sans doute le 13 novembre 2008 une rencontre nationale s'est tenue réunissant les membres de la CTROC et de la TRPOCB. Cette rencontre se distinguait des réunions de travail habituelles, son format permettait d'aller plus en profondeur dans les discussions et d'aboutir à des résultats ayant des impacts à moyen et à long terme.

Peu de temps avant cette rencontre, les membres de la CTROC et de la TRPOCB avaient décidé de leurs positions respectives sur une foule de sujets :

- Enjeux liés à l'autonomie du mouvement communautaire en santé et services sociaux et à la reconnaissance de l'action communautaire autonome (mission des organismes, perspectives liées à la mise en œuvre de la Politique, etc.
- Enjeux liés au financement en général ainsi qu'à celui provenant du Programme de soutien aux organismes communautaires du MSSS (attribution, rehaussement, prépondérance, modes de financement, critères, mécanismes, balises, etc.)

La rencontre a permis de se donner une vision globale de la situation et des positions portées par les deux instances nationales, d'identifier les points de convergences et d'établir quelques-unes des stratégies, actions et revendications communes à venir. Elle fut également l'occasion de réaffirmer une volonté commune de la part de l'ensemble de nos membres : travailler ensemble de façon plus soutenue. 15 TROC et 11 Regroupements étaient présents. Un processus de double majorité a été adopté pour prendre les décisions.

### **QUELQUES-UNES DES CONVERGENCES :**

#### **La logique du communautaire en santé et services sociaux**

La TRPOCB et la CTROC considèrent qu'il faut viser l'atteinte des objectifs suivants :

- Se distinguer du Réseau et s'extraire de la logique de gestion par résultat, des cibles et des programmes services ;
- Obtenir l'assurance du maintien et du renforcement du PSOC et du financement mission ;
- Reconnaître l'importance du communautaire, du développement social, de la transversalité des approches du communautaire, de l'approche globale plutôt que par problématique ;
- Avoir un cadre stable pour l'allocation des ressources et conserver une compréhension commune du PSOC.

La TRPOCB et la CTROC considèrent que pour tenir compte de la logique propre au communautaire, il faut en affirmer la spécificité face au Réseau et démontrer les avantages de l'ACA.

Conséquemment, elles adhèrent à la définition suivante :

*« Les organismes communautaires se définissent comme constituants d'un mouvement social autonome d'intérêt public, comme des agents de transformation sociale qui agissent en vue de favoriser l'amélioration de la qualité du tissu social et réduire les inégalités. Les organismes communautaires se caractérisent par un fonctionnement démocratique, par une vision globale de la santé et du bien-être des personnes et de la société, par une approche globale, par une action basée sur l'autonomie des groupes et des individus, par une capacité d'innover et par un enracinement dans la communauté. Ils se caractérisent aussi par une vision alternative du service et par une conception plus égalitaire des rapports entre les personnes intervenantes et participantes, leur contribution ne peut donc être restreinte ou évaluée selon une simple logique d'organisation de services. Leur intervention se propage bien au-delà de la simple satisfaction des besoins sociaux et des besoins de santé de la population. L'action de ces organismes constitue au Québec un secteur particulier d'intervention dans le domaine de la santé et des services sociaux. Le mouvement est engagé :*

- *Dans le travail quotidien, contre la pauvreté et la discrimination, ainsi qu'en vue de l'amélioration de la qualité du tissu social, par la création de groupes d'entraide, de défense de droits et la mise en place de services adaptés aux besoins des personnes en cause, etc. ;*
- *Dans l'action sociale et politique visant une profonde transformation des lois, des institutions, du marché, des mentalités, pour contrer l'exclusion et promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes ;*
- *Dans la création d'espaces démocratiques (démocratisation des lieux d'existence et des lieux de pouvoir) et dans la revitalisation constante de la société civile.*

*À cet égard, l'action communautaire constitue une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec. »*

### **Demande monétaire**

La TRPOCB et la CTROC considèrent que 180 millions de dollars supplémentaires doivent être injectés sur 4 ans soit 45 millions par année pour combler les besoins exprimés par les organismes communautaires en santé et services sociaux (soit la différence entre les demandes de financement PSOC effectuées et le financement réel obtenu)

### **La prépondérance du financement à la mission**

La CTROC et la TRPOCB considèrent que le PSOC est historiquement associé au financement à la mission, et qu'il est perçu comme étant entièrement réservé au financement de la mission globale. Dans ce contexte, la prépondérance du financement à la mission est un principe important à préserver, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du PSOC.

En plus d'être un principe, la prépondérance accordée au financement à la mission doit être chiffrée et elle ne doit pas descendre sous le pourcentage actuel. Elle doit donc être d'au moins 85 %.

La CTROC et la TRPOCB considèrent que la prépondérance à la mission doit s'appliquer dans tout le financement attribué au communautaire et que le montant doit être fixé nationalement comme une cible que toutes les régions devraient minimalement atteindre.

## **L'équité et les seuils planchers**

La TRPOCB et la CTROC considèrent que l'équité entre les organismes ne doit pas se limiter à l'équité entre les régions. L'équité doit s'atteindre de façon globale, soit par un rehaussement au niveau national. Pour y parvenir, il est nécessaire d'établir un plan de redressement national afin d'accélérer les résultats. Ce plan nécessite l'établissement de seuils planchers qui auront été définis par le mouvement communautaire en santé et services sociaux.

La CTROC et la TRPOCB considèrent qu'il ne devrait pas y avoir de moratoires (formels ou non) sur la reconnaissance des organismes.

## **DE RARES DIVERGENCES**

### **Argent neuf versus argent dédié**

La TRPOCB considère que l'argent neuf injecté au MSSS dans le cadre de priorités gouvernementales, de politiques ou de plans d'action nationaux, doit être protégé et distinct des autres sommes dédiées. Cette position n'a pas été endossée par la CTROC. Cependant, les deux organisations ont convenu de se rencontrer à nouveau pour aller au fond de cette question.

### **Le Cadre de référence PSOC (version juillet 2008)**

La Coalition des Tables régionales d'organismes communautaires (CTROC) recommande au Comité sur la valorisation et la consolidation de l'action communautaire en santé et services sociaux d'adopter le *Cadre de référence sur les modes de financement du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)*, sous réserve que :

- le taux de prépondérance du financement à la mission globale des organismes communautaires soit défini sur la base des pratiques actuelles et qu'il constitue une balise minimale appliquée dans toutes les régions du Québec;
- les acquis régionaux soient préservés et respectés ;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux demeure vigilant afin que le mode de financement pour des activités spécifiques ne se substitue pas, de façon détournée, à du financement en soutien à la mission globale ou à du financement pour des ententes de services;
- qu'un mécanisme de suivi de la mise en œuvre du *Cadre de référence sur les modes de financement du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)* soit mis en place afin d'en suivre l'évolution.

La TRPOCB ne donne pas son accord au document *Cadre de référence sur les modes de financement du PSOC* l'intégration des trois modes à l'intérieur du PSOC apporte plus d'inconvénients que d'avantages. Parmi les désavantages : la non-utilisation de deux des critères de l'action communautaire autonome pose problème au niveau de la reconnaissance de l'ACA, le financement à la mission n'est pas suffisamment protégé, l'harmonisation se fait davantage pour répondre aux besoins spécifiques du MSSS et des Agences régionales que pour s'harmoniser à la politique de l'action communautaire au niveau global.

## **DE LA RÉFLEXION...**

Un comité composé de délégués choisis par les 2 instances analysera entre autres les enjeux d'un programme national de financement indépendant des programmes services et qui serait dédié à l'ACA afin d'élaborer une position commune. Ce comité pourra également se charger des autres questions laissées en suspens.

La CTROC et la TRPOCB amorceront en 2009-2010 une démarche d'affirmation identitaire de l'ACA en santé et services sociaux, eut égard à nos objectifs communs de transformation sociale, d'action citoyenne et d'égalité.

Dans l'année 2009-2010 les deux organisations tiendront une journée de réflexion commune sur les incohérences et les défis qui se posent entre le discours et la pratique liés à l'ACA.

## **ET DE L'ACTION...**

Un communiqué conjoint indiquant que pour combler les besoins exprimés par les groupes dans leurs demandes de financement, 180 M \$ supplémentaires sont nécessaires, et ceci, pour le développement d'une société plus juste, a été envoyé :

<http://www.cnw.ca/en/releases/archive/November2008/27/c4937.html>

Une lettre conjointe a été envoyée aux 5 partis politiques en mentionnant nos revendications et leur demandant de prendre position. Les réponses obtenues ont été communiquées à tous nos membres.

Nous envisagerons une réaction commune suite à la réaction du MSSS au rapport du Vérificateur général.

La CTROC et la TRPOCB travailleront ensemble afin de convaincre le MSSS d'ajouter les 2 critères d'ACA qui touchent à la transformation sociale dans la prochaine entente administrative qui touchera à la reconnaissance de l'action communautaire, nonobstant les positions respectives de la CTROC et de la TRPOCB.

*Les deux organisations se doteront de différents mécanismes et espaces pour poursuivre les réflexions et établir des stratégies communes tant sur les convergences déjà identifiées que sur celles à découvrir.*